

DÉLIBÉRATION N° 23_138

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq juillet à 19h30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mardi 18 juillet 2023

OBJET : REGION AURA —
« RENCONTRES PETITE ENFANCE ET
SOLIDARITES 2023 - BIEN GRANDIR
EN CHARTREUSE »

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36
Présents : 23
Pouvoirs : 7
Votants : 30

Résultat des votes :

Pour : 29
Abstention : 1
Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTO SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, Nathalie HENNER, Mathias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73), Marc GAUTIER (Saint Pierre d'Entremont 38)

Pouvoirs : Nathalie HENNER à Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Véronique MOREL à Bertrand PICHON MARTIN, Christine SOURIS à Evelyne LABRUDE, Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO, Claude COUX à Eric L'HERITIER, Bruno GUIOL à Williams DUFOUR, Céline BOURSIER à Jean Claude SARTER,

CONSIDÉRANT la Compétence Enfance de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDÉRANT les orientations « petite enfance & solidarités » précisant la réalisation d'un évènement d'ampleur petite enfance à mi-mandat, afin de valoriser la dynamique de territoire en matière d'offre d'accueil, de partenariats, de diversité de compétences, de dynamique parentale et inclusive,

CONSIDÉRANT la mise en œuvre de ce projet programmé pour Octobre 2023, les 13 à 15 octobre 2023 et la nécessité de prévoir une enveloppe globale permettant de construire la proposition de l'évènement,

CONSIDÉRANT l'inscription de la fiche action « Salon petite enfance » de la Convention Territoriale Globale

CONSIDÉRANT la méthodologie mise en œuvre, s'appuyant sur la co-construction avec l'ensemble des acteurs de Cœur de Chartreuse et territoires voisins,

CONSIDÉRANT la requalification de l'évènement renommée « Rencontres de la Petite Enfance & des Solidarités – Bien grandir en Chartreuse »

Il est proposé de solliciter la Région Rhône-Alpes, sur les quatre axes relevant de ses compétences, à savoir : les métiers du secteur santé médico-social, le handicap, la création d'évènement culturel à l'échelle du territoire, le partenariat avec les producteurs et fabricants, sous le prisme de la « petite enfance et inclusion ».

Il est proposé de prendre attache auprès des services et présenter les dossiers identifiés comme étant éligibles.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à la MAJORITÉ :

1 ABS (E. L'HERITIER)

- **AUTORISE** la Présidente à déposer une ou plusieurs demandes de financements auprès de la Région Rhône-Alpes et à signer tout document relatif à cette ou ces demandes financières.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour sur le site internet de la collectivité.
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 28 juillet 2023,

La Présidente,
Anne LENFANT

